

BULLETIN MUNICIPAL



n° 66 / JUILLET 2024

Le Cloître St Thégonnec

Mot du Maire.

Nous l'avons attendu mais il n'est guère venu ou si peu. Qui? Le printemps. On n'a jamais vu cela entendons nous. Que du mauvais temps avec pluie, vent et fraîcheur. Les plus jeunes sans doute...

Il y a 30 ou 40 ans les plus anciens probablement plus réfléchis ou plus « souvenirs » disaient: « En avril ne te découvre pas d'un fil, en mai fait ce qu'il te plaît, et ils ajoutaient ET ENCORE... »

De tout temps, le monde a été impatient de voir la venue du printemps. Ainsi une légende l'atteste. On peut la retrouver dans « Contes à vivre debout », un recueil de contes récoltés par Pierre Jakez HELIAS, sous le titre de « Celui qui alla chercher le printemps. »

« L'hiver ne voulait pas s'en aller. Et le printemps n'arrivait pas. Si bien que les braves gens étaient tout près de croire qu'il était mort, à moins qu'il ne se fut égaré quelque part dans les champs immenses du froid. Or, il y avait un jeune garçon plus impatient que les autres » . Il fit part à son père de son intention d'aller chercher le printemps qui finalement lui dit :

« Allez ! votre jeunesse est à vous. »

Et le jeune homme de l'histoire ramena le beau temps. Le soleil finit toujours par arriver...

Plus proche de nous, un météorologue, digne de foi, à la radio, indiquait qu'en 2013, le printemps fut du même type que celui nous que avons subi cette année. Nous ne nous en souvenons pas. Aussi gardons nous de tirer des conclusions définitives sur les choses avant d'avoir réactivé nos mémoires, avant d'avoir eu une recherche plus documentée et réfléchie, et, ceci dans bien des domaines et sur bien des sujets.

Prenons un exemple simple dont l'importance n'est guère capitale, pour tenter d'illustrer cette assertion.

Depuis quelques jours, voire quelques semaines, la rumeur laissait entendre que nous allions changer le logo de la commune. Juste un petit rappel concernant les logos communaux. Le premier fut créé durant la dernière décennie du siècle dernier; il fut l'oeuvre d'un créateur de la région qui nous en fit don. De forme carrée et de couleur bleu-foncé sur fond blanc, ce logo, outre le nom de la commune, comportait sur sa partie supérieure une tête de loup. Il fut reproduit sur le papier à lettre, les enveloppes et sur les véhicules de la mairie. Un auto-collant reproduisant ce logo était remis gratuitement aux habitants qui pouvaient l'apposer sur leurs voitures.

Par délibération du 16 juillet 2016, le conseil décida la création d'un site et d'un nouveau logo plus coloré, davantage travaillé, plus beau sans doute, pour un montant de 4 668 euros.

Il nous convient parfaitement et nous n'envisageons nullement de le remplacer.

Je souhaite, à toutes et à tous de passer un bon été qui, je l'espère ne sera pas trop caniculaire, néanmoins il conviendra d'utiliser l'eau avec sobriété.

J.R.PERON.

Lotissement route de Quillien.

Enfin le dossier de ce lotissement évolue positivement.

Le permis d'aménager, après bon nombre de péripéties a été délivré.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est quasiment bouclé et l'appel d'offres (obligatoire) devrait être lancé pour la fin du mois de juin.

Les entreprises disposeront au minimum d'un délai de 3 semaines pour nous faire parvenir leurs propositions.

Les travaux d'aménagement pourraient débuter en septembre si les réponses se révèlent fructueuses. Alors, le coût des travaux étant connu, il nous sera possible de déterminer le prix de vente des parcelles.

Pour l'instant, il nous est impossible de connaître la date de fin des travaux ni d'indiquer la date de la mise en vente des terrains.

Les dispositions réglementaires, nous font obligation de réduire la taille des lots afin de limiter l'artificialisation des terrains. En effet, la règle du PLU (Plan Local d'Urbanisme) communautaire, impose de construire au moins 15 habitations à l'hectare.

Et il nous reste à lui trouver un nom.

La salle de sports.

La commune de Plourin a entrepris de faire des travaux de grande envergure sur sa salle de sports qui sera inutilisable pendant une durée d'au moins un an.

La municipalité nous a sollicité pour l'utilisation de notre salle pour au moins une année. Il aurait été difficile de ne pas accéder à sa demande .

Nous en avons débattu, assez longuement et finalement un accord a été trouvé.

En quelques mots voici les termes de la convention qui nous lie.

Les associations cloîtriennes et notre école seront prioritaires quant à l'occupation de cet espace, à condition, bien entendu, que les utilisateurs plourinois soient prévenus dans un délai raisonnable.

En contrepartie, la commune de Plourin s'est engagée à nous verser mensuellement la somme de 400 euros, de s'acquitter du coût de l'électricité, d'assurer une fois par semaine le nettoyage de la salle avec son propre matériel. De plus, il a été installé 4 panneaux de basket qui resteront propriété de notre salle. Par ailleurs, le service technique, aux frais de Plourin, a procédé au remplacement d'éléments des sanitaires qui avaient vandalisés en fin d'année 2023. La convention est valable pour l'année 2024 et pourra être reconduite en fonction de l'avancée des travaux à Plourin.

J.R.Péron.

Plan de composition Lotissement communal

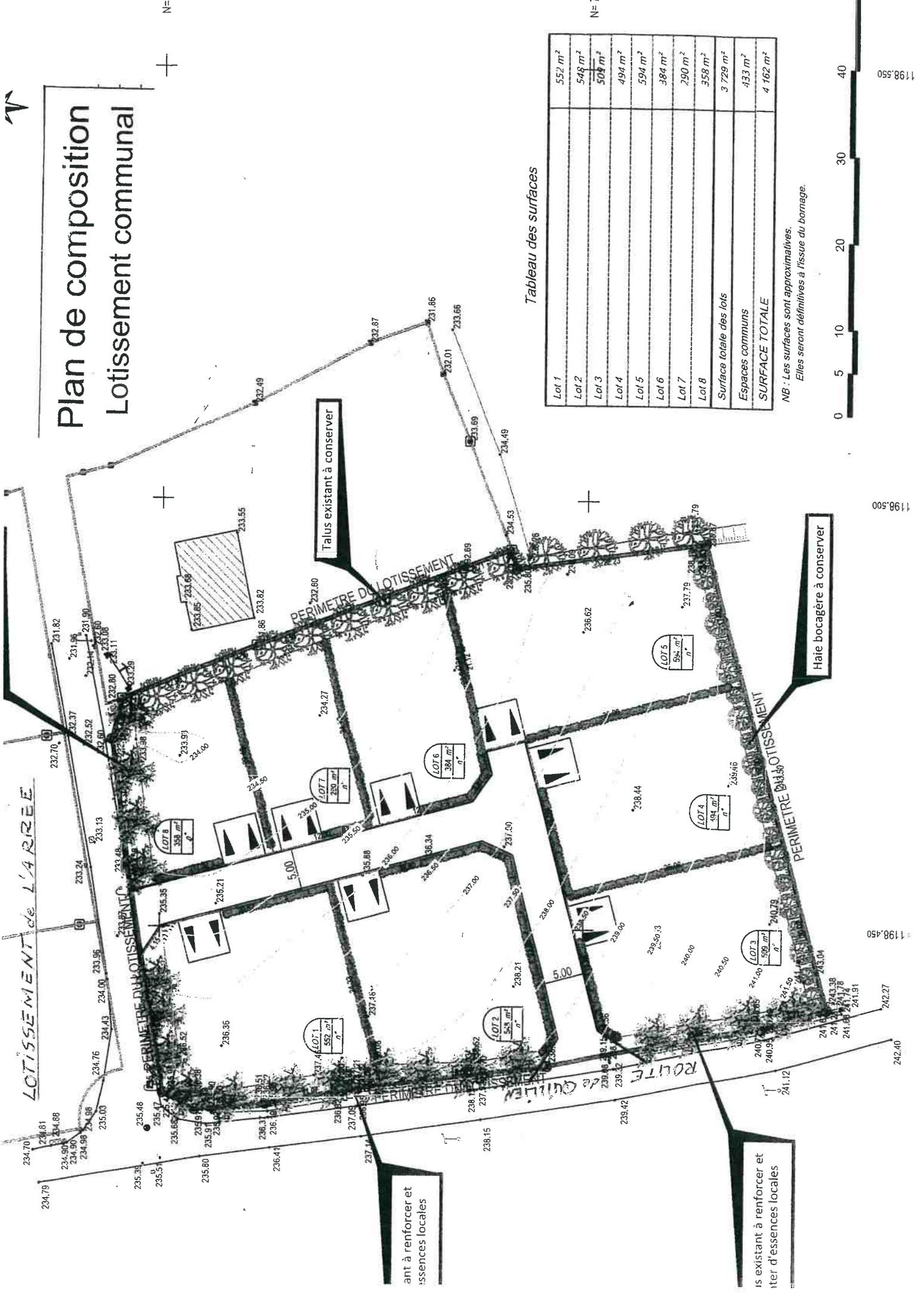


Tableau des surfaces

Lot 1	552 m ²
Lot 2	548 m ²
Lot 3	509 m ²
Lot 4	494 m ²
Lot 5	594 m ²
Lot 6	384 m ²
Lot 7	290 m ²
Lot 8	358 m ²
Surface totale des lots	3 729 m ²
Espaces communs	433 m ²
SURFACE TOTALE	4 162 m²

NB : Les surfaces sont approximatives.
Elles seront définitives à l'issue du bornage.



1198,500

1198,450

1198,550

D59-ACHAT D'UNE EPAREUSE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'épareuse nécessite fréquemment des réparations et est dans un état vieillissant. Au vu de cela le Maire propose de la changer pour du matériel plus récent.

Il propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'une épareuse ; des devis seront établit pour comparaison des tarifs.

Adopté à l'unanimité.

D60 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Le Maire informe les membres du Conseil municipal, de la proposition de l'entreprise MACE concernant un contrat de maintenance pour l'entretien des cloches et la vérification de la protection contre la foudre.

Le contrat est d'une durée de 3 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le montant de la prestation est de 110 euros HT la première année, révisable selon les modalités précisées dans l'article 2 du contrat (MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU PRIX).

Adopté à l'unanimité.

61-PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES RPQS d'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception du RPQS du Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté. Les documents ont été transmis aux conseillers par voie dématérialisée. Le Maire informe que ces rapports répondent à une exigence de transparence vis-à-vis des usagers qui peuvent les consulter sur place en Mairie.

Approuvé à l'unanimité.

D62 – OUVERTURE DES QUARTS DE CREDIT 2024

	BP 2023	REPORT 25% Budget 2024
Chapitre 21	250 000	62 500
Chapitre 23	1 093 092	273 273

D62 – TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil décide d'une augmentation des tarifs de 2% environ à l'exception des tarifs cantine et garderie qui ne bougent pas

D63 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil valide la proposition de la commission qui a passé en revue les demandes de subventions reçues dans l'année

ASSOCIATIONS	MONTANTS
MFR	100
Restos du Cœur	240
Association Bélizal	100

Paroles	50
Association Jonathan	60
RASED	60
ADMR	200
Association sportive de Plounéour Ménez	100
Eau et Rivières	100
Rêves de clown	50
TOTAL	1060

Favorable à l'unanimité

D65 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement du système de chauffage à l'école communale dont le coût prévisionnel s'élève à **277 500 € HT** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) suivant le plan de financement :

Coût total : **277 000 € HT**

DETR : **83 250 € (30%)**

Autofinancement communal : **61 100 €**

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : **Septembre 2024 – Septembre 2**

Adopté à l'unanimité le projet de remplacement d'un système de chauffage à l'école communale (chauffage fioul par une chaufferie Bois, le plan de financement exposé, la sollicitation d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

D66 – PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE (ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION NUMERO 54 2023

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un voyage « classe découverte ». Se déroulera du 5 au 9 février pour les 22 élèves des classes de CE2, CM1, CM2. Au vu de l'estimation financière et afin de permettre à l'ensemble des élèves d'y participer à un coût raisonnable Le Maire propose d'apporter l'aide de la collectivité à hauteur de 70 euros par enfant concerné. Cette somme sera versée sous forme de subvention exceptionnelle sur le compte de l'OCCE de l'école communale ou bien si l'OCCE n'a pas la capacité de recevoir la subvention, à l'amicale laïque.

Adopté à l'unanimité.

D67 – CONSEILLER NUMERIQUE

Le Maire informe les conseillers Municipaux que la Mairie de Plourin les Morlaix propose de reconduire le poste du conseiller numérique. Le contrat actuel de l'agent prend fin au 09/01/2024.

La reconduction du contrat de l'agent pour 3 ans.

Les montants et taux de financement pour les structures publiques seront de 17 000 euros la 1^{ère} année, soit 70% de la base actuelle ; 12 000 euros la deuxième année (50% de la base actuelle) et 12 000 euros la troisième année (50% de la base actuelle).

De revaloriser l'agent sur la période.

Il nous précise que cela induit une augmentation du reste à charge et un cout horaire plus important (Soit : en 2024 11.58 euros ; en 2025 15.33 euros ; en 2026 15.98 euros).

La convention prévoit une base de 3.5 heures par semaine pour notre commune

Adopté à l'unanimité la reconduction de l'engagement pour une durée de trois ans

D68 – PLANTATION D'ARBRES

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, Le Département du Finistère a lancé en octobre 2021 l'opération 500 000 arbres, avec pour objectif la plantation de 50 000 arbres par an sur 10 ans. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental soutient les projets de plantations portés par les collectivités ; l'adhésion à ce dispositif permet de le financer à hauteur de 80 %

Adopté à l'unanimité.

D69 – PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE FIOUL PAR UNE CHAUDIERE BOIS DANS L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer la chaudière à fioul de l'école communale par une chaudière à bois. Des devis seront établis auprès d'entreprises. L'étude de faisabilité a été établie par l'entreprise BETDI DILASSER de Poullaouen. Il a été demandé à HEOL d'analyser le projet d'un point de vue énergétique. Selon les estimations de l'entreprise DILASSER le coût du projet sera d'environ 277 000 euros HT.

Adopté à l'unanimité

D70 – ADHESION AU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POUR LE PROGRAMME CEE COUP DE POUCE « CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES » SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE (SDEF)

Adopté à l'unanimité

D72-- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS ; REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE FIOUL PAR UNE CHAUDIERE BOIS (ÉCOLE COMMUNALE ET LA SALLE POLYVALENTE)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 110 950 € dans le cadre du dispositif des « FONDS VERTS » pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois à l'école communale et la salle polyvalente.

Avis favorable à l'unanimité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2024

D1 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : REMPLACEMENT CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE ET DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉ PAR UNE CHAUFFERIE A PELLETS

Monsieur le Maire expose que le projet de « Remplacement chauffage de l'école et de la salle multi-activité : Installation d'une chaufferie à pellets » est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le projet sera entièrement réalisé du 30 juin 2024 au 31 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité

D2 – DISSOLUTION DU SIMIF : APPROBATION DES CONDITIONS DE SA LIQUIDATION

Par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical a sollicité la dissolution du SIMIF au 31 décembre 2023. Un arrêté inter-préfectoral a mis fin à l'exercice des compétences du SIMIF au 31 décembre 2023.

Il y a désormais lieu de se prononcer, de façon concordante avec l'ensemble des membres de ce syndicat, sur les conditions de liquidation du SIMIF.

Le conseil accepte la dissolution demandée par le SIMIF

D3- HONORAIRES CHAUFFERIE ÉCOLE

Monsieur Le Maire, présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux le projet de remplacement de la chaufferie fioul de l'école par une chaufferie bois.

Pour cela il signale la nécessité de recruter un maître d'œuvre pour assurer le suivi de ce projet. La candidature de l'entreprise BETDI DILASSER a été retenue.

D4 – MISSION D'ARCHITECTURE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : RESTAURATION DE « L'ESPACE COUROT » RESTRUCTURATION D'UNE MAISON EN DEUX LOGEMENTS ACCOLÉS

Monsieur Le Maire, présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux le projet de restructuration d'une maison en deux logements accolés, restauration de l'espace COUROT.

Pour cela il signale la nécessité de recruter un architecte et un maître d'œuvre pour assurer le suivi de ce projet. La candidature de l'entreprise TRAA Architecte et Associés (Agence de Morlaix) a été retenue.

D5 – CONSTRUCTION D'UN BAR RESTAURANT COMMUNAL : SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la souscription d'une assurance Dommage ouvrages auprès de la SMACL Assurance pour le chantier de la construction d'un Bar Restaurant Communal. Les conditions proposées sont les suivantes :

près en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident de souscrire à la garantie de base seule pour un montant de 6069 € H.T..

D6 – CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE OMNISPORT A LA COMMUNE DE PLOURIN-LÈS-MORLAIX

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la location de la salle multisport situé au 3, Rue du Télégraphe, par la Commune de Plourin-lès-Morlaix. Celle-ci comporte un plateau sportif, 3 vestiaires, un local de rangements et des locaux sanitaires.

Durée d'un an renouvelable soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ; Le loyer est de 400 euros mensuel, La commune de Plourin-lès-Morlaix prendra en charge les dépenses électriques liées à son activité dans la salle ;

D7 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement du système de chauffage à l'école communale est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Adopté à l'unanimité

D8 – CRÉATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELLABLES

Monsieur Le Maire après avoir consulté en date du le 11 mars 2024 les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, à savoir Le Conseil Communautaire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars 2024 selon les modalités suivantes : mise à disposition en mairie du dossier de présentation et des cartes de zonages et consignation des observations et propositions dans un registre papier.

Les zones concernées sont les suivantes :

- **EOLIEN** : La commune de Le Cloître-Saint-Thégonnec envisage l'implantation d'éoliennes sur des parcelles se situant aux alentours des villages de Quillien, Creac'h Menory, Penmergues et Le Briou. La région Bretagne

souhaite réduire la dépendance énergétique du territoire et lutter contre le réchauffement climatique. Le département du Finistère dispose d'une excellente ressource en vent, une richesse naturelle et durable.

- Réseaux de chaleur et de froid : Tout le centre bourg ; Solaire au sol : la commune n'a pas de zone concerné ; Solaire toiture : toute la commune est intégrée
- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :** D'approuver la liste des parcelles au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ; Mettre à disposition du public sur le site internet de la commune la cartographie des zones d'accélération pour concertation.

Adopté à l'unanimité.

D9 – GÉO-RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhait que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géoréférencé des réseaux souterrains éclairage public existants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF ; Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 780,00 € ; Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

D10 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION FRANCE SERVICE ITINÉRANT

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le service de France service itinérant sera renouvelé le 1^{er} juin 2024 à raison de un mardi sur deux pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

D11 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS « BUDGET COMMUNE » 2023

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023, résumé dans le tableau suivant et après en avoir délibéré, constatant la concordance des deux documents, les approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	171 395.85 €	174 059.84 €
Résultat reporté	750 487.07 €	0 €
Résultat cumulé	921 882.92 €	174 059.84 €
TOTAL	1 095 942.76 €	

Adopté à l'unanimité

D12 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent d'investissement - 001) de la section d'investissement de : + 921 882.92 €

Un solde d'exécution (- 002) de la section de fonctionnement de : + 174 059.84 €

le conseil décide d'affecter 150 000 € en recette d'investissement et de garder 24 059,84 € en recette de fonctionnement au chapitre 002

Adopté à l'unanimité

D13- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Maire propose de maintenir les taux en vigueur pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux votés au titre de l'année 2024, en ce qui concerne les taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, à savoir :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2024 : 35.85 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2024 : 43.30 %

Et pour la taxe d'habitation de maintenir le taux fixé à 16.06 % en 2020.

Adopté à l'unanimité

D14- VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune du Cloître Saint Thégonnec arrêté comme suit :

Section de fonctionnement en Recettes et en Dépenses	552 900 €
Section d'investissement en Recettes et en Dépenses	1 782 882.92 €
TOTAL	2 335 782.92 €

D15-CONVENTION LA BALEINE BLEUE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la convention avec la Baleine Bleue arrive à son terme, celle-ci sera renouvelé pour une durée de 3 ans (2024, 2025, 2026).

Avis favorable à l'unanimité

D16-VENTE ET BORNAGE D'UN TERRAIN

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame PIERES souhaitent acquérir environ 54 m² devant leur garage situé rue de la libération. Le prix fixé par la délibération numéro 7 du 29 juin 2017 est de 5 euros le m². Tous les frais inhérents (notaire et bornage) sont à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

D17-ACHAT D'UN TERRAIN

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un terrain est en vente, il s'agit de la parcelle Numéro B204 d'une superficie de 3 990 m².

Le propriétaire propose ce terrain à la vente pour un montant de 2 000 euros.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident : D'approuver l'achat de la parcelle N°B149 pour un montant de 2000 euros, ainsi que les frais de notaire ; D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents.

JE M'Y METS AU NUMERIQUE...

- Le déclic Numérique, c'est à tout âge.
- Des ateliers dédiés à l'autonomie numérique.
- Un échange autour des difficultés, mais aussi des envies ou des besoins que suscitent les nouvelles technologies.
- L'occasion de découvrir les enjeux numériques, l'administration en ligne, la gestion de son courriel, etc.
- Faire le point sur nos bonnes et mauvaises pratiques dans nos usages d'internet et dans notre matériel.
- Et d'autres...

David Deschamps

Votre conseiller Numérique

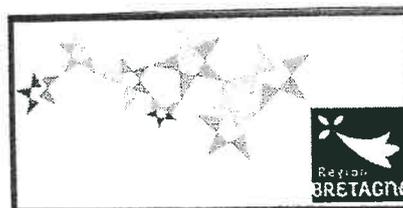
Vous accompagne Gratuitement !

Les **jeudis Matin de 9h à 2h.** à la mairie

06 22 63 18 50

conseiller.numerique@plourin-morlaix.bzh

CO-FINANCEURS Bar Restaurant :



MUTUELLE

Morlaix Communauté a souhaité conventionner avec l'association ACTIOM. ACTIOM négocie des tarifs de groupes attractifs auprès d'un solide réseau de partenaires mutualistes. L'association s'appuie sur un référent local qui sera l'interlocuteur privilégié des habitants.

La Mutuelle Pour Tous

C'est Quoi ?

- Une mutuelle ouverte à tous
- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau nationale.
- Le libre choix d'une formule adaptée.
- Une tarification simple.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les résidents d'une commune du territoire de Morlaix communauté.
- Toutes les personnes qui travaillent sur le territoire.
-

Comment m'informer ? Comment me faire accompagner ?

- Vous pouvez joindre le conseiller Florian A'ch :
- tél: 02 98 15 32 31 ou mail florianach@macommunemasante.com
- **Uniquement sur rendez-vous.** Pensez à apporter votre pièce d'identité et votre contrat de complémentaire santé si vous en avez un.
- Florian A'ch a son cabinet à **Guerlesquin**, la durée de la permanence est environ de 45 minutes par personne.
- Pour avoir une permanence dans notre commune il est souhaitable de regrouper les demandes.

CO-FINANCEURS Gîte d'étape :



FRANCE SERVICES

Le Réseau des six communes (Lanéanou, Le Cloître St Thégonnec, Pleyber Christ, Plougouven, Plounéour Ménez et Plourin Les Morlaix) reconduit la convention pour une durée de trois ans.

Rappel : France Services c'est quoi ?

C'est un modèle d'accès aux services publics pour les usagers, un accès gratuit et une réponse à visage humain.

Il vise à permettre à chaque personne quelque soit l'endroit ou il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Neuf partenaires sociaux se sont engagés à garantir un accompagnement des usagers dans les démarches administratives relèvent de leurs compétences.

- La poste.
- Pôle emploi.
- La caisse nationale des allocations familiales.
- La caisse nationale d'assurance maladie.
- La caisse nationale d'assurance vieillesse.
- La mutualité sociale agricole.
- Le ministère de l'intérieur et des Outre-mer.
- Le ministère de la justice.
- La direction générale des finances publiques.

Un accompagnement **gratuit**, personnalisé qui contribue à la réussite de ce dispositif.

Planning de l'itinérance France Services Morlaix Sud.

	9h-12h	14h-17h	Le lieu
Lundi	Pleyber	Pleyber	Mairie
Mardi	Plougouven		Mairie
Mercredi	Plounéour		Mairie
Jeudi		Le Cloître 1 jeudi / 2	Mairie
		Plourin 1 jeudi / 2	Local CCAS
Vendredi	Plourin	Plourin	Local CCAS

L'ADMR, un réseau de service à la personne au cœur des territoires

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau national associatif de service à la personne. Les 94 000 salariés des 2700 associations locales ADMR, gérées et animées par 85 000 bénévoles, délivrent quotidiennement partout en France services et soins auprès de 720 000 clients.

Les services de l'ADMR :

- Enfance et Parentalité
- Services et soins aux seniors
- Accompagnement du handicap
- Entretien de la maison
- Téléassistance FILIEN

Le SSIAD, service de soins infirmiers à Domicile, dispense 7j/7j, et sur prescription médicale, des soins d'hygiène par des aides-soignantes, pour favoriser l'autonomie et le confort de la personne :

- Aide à la toilette.
- Soins d'hygiène et de confort
- Aide à la prise du traitement,
- Prévention de la perte d'autonomie

Pour l'ADMR, toute personne doit pouvoir bien vivre chez elle, de la naissance à la fin de vie.

Le professionnalisme de ses salariés, (aides à domicile / auxiliaires de vie sociale / accompagnants éducatif et social / aides-soignantes) conjugué à l'écoute de ses bénévoles permettent d'y contribuer en entretenant le lien social et en délivrant un service adapté à chacun.

Ses valeurs – Solidarité Universalité Proximité Respect Réciprocité - animent au quotidien la vie du réseau. Depuis sa création, ADMR innove pour une société plus solidaire et contribue à l'aménagement du territoire et au développement du lien social.

L'antenne de Pleyber-Christ dessert les communes de :

Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Plounéour-Ménez, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Plourin-Lès-Morlaix, Morlaix.

Dans chaque antenne, le personnel administratif, et notamment les coordinateurs d'antenne, peuvent vous accompagner :

- dans leurs démarches administratives, notamment pour les demandes d'aide auprès des caisses de retraites, de l'APA, de l'aide sociale ou tout autre organisme.
- Une évaluation des besoins, avec une visite à domicile sur rendez-vous

Le bureau est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30, et l'après-midi sur rendez-vous.

Adresse : Ti Kreiz – 12, place de l'Eglise 29410 PLEYBER CHRIST

Contact : pleyber@admr29mx.org / 02.98.78.50.05

Si vous souhaitez contacter le siège de l'association ADMR Région de Morlaix, toute correspondance est à adresser :

ADMR Région de Morlaix

Ti Kreiz – 12 place de l'Eglise



Le musée du loup est un lieu de rencontre autour du loup, mais surtout de la biodiversité sous toutes ses formes. Chaque année, il reçoit plus de 10 000 visiteurs. Les personnes viennent rarement au musée, par le plus grand des hasards. Elles sont curieuses de mieux connaître cet animal charismatique. Les enseignants, assurent auprès de leurs élèves, un véritable travail pédagogique sur un projet annuel, qui tend à démystifier la peur du grand méchant loup. Le loup n'est ni gentil, ni méchant, c'est un animal sauvage et libre. Les deux concours du musée, chaque année autour d'une nouvelle ou d'une création artistique, sont toujours aussi inspirants pour les auteurs et les artistes. Nous avons reçu en 2024 trente-deux nouvelles de toute la France, même une en provenance du Canada. Pour les œuvres artistiques, les tout petits, les primaires, les anciens, les actifs nous ont offert de très belles réalisations. Elles seront exposées tout l'été au musée du loup. Nous avons choisi de tous les récompenser, afin d'encourager ces belles valeurs de coopération, de co-créations et de coexistence aux côtés du loup. C'est aussi la fidélité et la disponibilité des bénévoles qui assurent les permanences chaque année afin que le lieu reste ouvert toute la saison. Les habitants des alentours accompagnent leurs proches en visite au musée pour leur plus grand étonnement .

Puis des pépites, comme Mme Péron Danielle qui généreusement offre son temps, participe à chouchouter les petits en réalisant plus d'une vingtaine de coussins pour que ceux-ci écoutent des histoires confortablement installés. Véronique Pédréro et son compagnon qui nous soutiennent sur différents projets, comme la lecture des nouvelles lors de la remise de prix. Les membres du jury viennent bénévolement, Catherine, Béatrice, Johanna, Michel, Liliane pour que le prisme soit multiple. De très belles découvertes avec les artistes qui nous partagent leurs talents, leurs créations et qui font vivre et vibrer le musée. Pour finir, le restaurant en construction face au musée, qui aura pour mission de satisfaire la faim de loup des visiteurs et des habitants. Le musée du loup est un endroit surprenant, attachant, toutes les générations s'y retrouvent. C'est une histoire entre nous et le loup, nous aimons la partager avec d'autres, elle dure depuis la nuit des temps...



Les coussins réalisés par Danielle !



CITY PARK

Depuis bientôt une année chacun peut remarquer ce nouvel équipement mis à la disposition de tous les citoyens, idéalement situé tout près de l'école ce qui permet aux encadrants de transférer facilement les élèves en quelques minutes et en toute sécurité sans devoir traverser aucune voie de circulation automobile.

Les dimensions du stade 24 m x 12 m permettent de pratiquer de multiples sports

- . Le Foot ball
- Le Hand ball
- Le Basket ball
- Le Volley ball
- Le Tennis
- Le Badminton

Tous les week-end et durant les vacances ce lieu est très fréquenté par toutes les tranches d'âge de notre jeunesse.

Pour ce projet nous avons investi la somme de : **70 550 euros HT**

Une bonne partie financée par le Département : **24 000 euros**

Et une participation de l'Agence Nationale Sports . : **17 500 euros**

En conclusion n'hésitez pas à venir nombreux profiter de cette installation

Antoine HENRY / Adjoint en charge des travaux

Le PLUi-H de Morlaix Communauté évolue : participez !

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) est un document de **planification urbaine à l'échelle des 26 communes de Morlaix Communauté**. Il traduit un **projet global d'aménagement et d'urbanisme** et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il détermine les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable et prévoit des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture. **Il s'impose aux demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable).

C'est aussi un document vivant qui doit évoluer pour prendre en compte l'avancement des réflexions et des études d'aménagement menées sur le territoire communautaire.

Deux procédures d'évolution sont en cours : une révision n°2, prescrite le 08 avril 2024, par le Conseil de Communauté et une modification n°2, engagée le 26 mars 2024, par le Président de Morlaix Communauté.

Dans un premier temps, **la modification n°2** a pour but d'ajuster le document d'urbanisme cadre selon les projets en cours ou à venir. Par exemple, un projet d'habitat sur un terrain aujourd'hui dédié à de l'activité ou à de l'équipement, peut faire l'objet d'une demande dans le cadre de la modification n°2. **Cette procédure s'achèvera à la fin de l'année 2025.**

Dans un second temps, **la révision n°2** a pour but de retravailler globalement le Projet d'Aménagement et de Développement Durable décrivant les intentions politiques, et l'ensemble des autres pièces composant le PLUi-H, en prenant en compte les nouveaux objectifs

nationaux de réduction d'artificialisation et de consommation des sols et les ambitions portées par le projet de territoire de Morlaix Communauté. Des demandes concernant la constructibilité d'un terrain agricole ou naturel ou bien le classement d'un bois peuvent faire l'objet d'une demande dans le cadre de **cette** révision n°2. **Cette procédure s'achèvera au début l'année 2028.**

Des dossiers de concertation publique présentant les objectifs de chacune des procédures d'évolution sont consultables au siège de Morlaix Communauté et sur le site internet :

www.morlaix-communauté.bzh/mon-quotidien/urbanisme/participer-a-lelaboration-des-documents-durbanisme/evolutions-du-plui-h/

Tout au long de ces deux procédures d'évolution, les personnes intéressées sont invitées à s'exprimer, à partager leurs opinions sur les différents projets et à donner un avis à un stade précoce des procédures sur les évolutions envisagées. Le cas échéant, elles peuvent formuler leurs observations ou propositions sur ces évolutions.

Plusieurs moyens de participations sont proposés :

- **par courriel**, à adresse suivante : revision2-plui@agglom.morlaix.fr
- **par écrit**, sur les registres de concertation se trouvant au siège de la Communauté d'Agglomération, 2B Voie d'Accès au Port à Morlaix ou à l'accueil d'une des 26 mairies du territoire de Morlaix Communauté
- **par courrier** à destination de Monsieur le Président de Morlaix Communauté – Direction Aménagement – 2B Voie d'Accès au Port, 29600 Morlaix

